

RÉSUMÉS DES PANELS DU COLLOQUE SUR
LES 25 ANS DE LA *LOI SUR LES
SERVICES EN FRANÇAIS*

Loi
sur les
services
en
français

25
ANS!

Des droits,
des actions,

UN AVENIR!



uOttawa

Faculté de droit
Faculty of Law
Section de common law
Common Law Section



Ontario

Office of the French Language
Services Commissioner

Commissariat aux services
en français

ajefo

Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario



GroupeMédia
web | télé

Avec le soutien de :  Ontario

Office des
affaires francophones

ISBN 978-1-4435-9753-1 (Imprimé)

ISBN 978-1-4435-9756-2 (HTML)

ISBN 978-1-4435-9757-9 (PDF)

**Minister
Responsible for
Francophone Affairs**

700 Bay Street, 2nd Floor
Toronto ON M7A 2J4
Tel.: 416 325-4949
TTY: 416 325-0017
Fax: 416 325-4980

**Ministre
déléguée aux
Affaires francophones**

700, rue Bay, 2^e étage
Toronto ON M7A 2J4
Tél. : 416 325-4949
ATS : 416 325-0017
Télécopieur : 416 325-4980



**Message de la ministre de la Sécurité communautaire
et des Services correctionnels
et ministre déléguée aux Affaires francophones**

L'Office des affaires francophones est fier de s'associer au Colloque sur les 25 ans de la *Loi sur les services en français* (LSF) et je salue chaleureusement tous ceux et celles qui y participent.

La LSF, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée législative le 18 novembre 1986, est l'aboutissement de nombreuses années d'effort de la part de la communauté franco-ontarienne.

Cette loi-cadre, renforcée au fil des ans, a non seulement permis une amélioration importante et tangible en ce qui a trait aux services offerts en français par les ministères et organismes du gouvernement de l'Ontario, mais aussi contribué à favoriser l'épanouissement de la communauté francophone.

Ce colloque va être l'occasion de célébrer le chemin parcouru et d'explorer diverses pistes d'avenir afin que les Francophones de l'Ontario continuent à participer activement à l'essor de la province.

Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent colloque !

La ministre

A handwritten signature in cursive script, reading "M. Meilleur".

Madeleine Meilleur



COLLOQUE DES 25 ANS DE LA *LOI SUR LES SERVICES EN FRANÇAIS*

Étant l'une des plus grandes universités bilingues à travers le monde, et également l'université canadienne hors Québec qui compte le plus grand nombre d'étudiants francophones – l'Université d'Ottawa est fière d'être l'hôte de ce colloque célébrant une loi historique. Nous souhaitons la plus cordiale bienvenue à tous les participants.

La *Loi sur les services en français* reconnaît une réalité fondamentale : la langue française est profondément ancrée dans notre province. Cette loi offre un soutien qui se faisait attendre depuis longtemps au sein d'une communauté qui luttait depuis des décennies pour préserver sa langue et sa culture et, plus globalement, pour être reconnue comme partenaire à part entière de notre grand projet canadien.

Depuis sa fondation en 1848, l'Université d'Ottawa a la mission toute spéciale de servir la communauté franco-ontarienne pour que ses membres puissent prendre la place qui leur revient dans tous les domaines d'activité. Notre destinée et celle des francophones de l'Ontario sont unies à jamais, et nous en sommes fiers.

Bon colloque,

M^e Allan Rock
Recteur | Université d'Ottawa

Chers invités,

Je tiens sincèrement à vous remercier d'avoir accepté notre invitation au Colloque sur les 25 ans de la *Loi sur les services en français*. Au cours des deux prochaines journées, vous aurez la chance d'être à la fois témoins et artisans d'une réflexion essentielle sur le passé et l'avenir des communautés francophones de l'Ontario.

Alors que la présence française en Ontario remonte à plus de 400 ans avec l'arrivée d'Étienne Brûlé en Huronie, la loi qui garantit les services en français dans notre province est encore toute jeune. En effet, dans le contexte d'une vie, 25 ans, c'est l'âge d'un jeune adulte pour qui tous les espoirs sont permis.

C'est sur cette image que je propose d'entamer notre réflexion car, après tout, la *Loi* est un outil tourné vers l'avenir. Mais, en même temps, on ne peut ignorer le chemin parcouru, car il est vrai que pour savoir où l'on s'en va, il faut savoir d'où l'on vient.

Peut-on améliorer davantage la situation pour le citoyen francophone? Qui sera ce citoyen francophone dans 25 ans? La *Loi* sert-elle seulement le citoyen francophone, sa communauté, ou les deux? Comment peut-on rendre cette loi encore plus pertinente pour les 25 prochaines années?

Ce ne sont là que quelques-unes des questions auxquelles vous serez invités à répondre, et comme toujours, nous tendrons l'oreille. Nous avons hâte de vous entendre et de connaître votre point de vue.

Bon colloque!

M^e François Boileau
Commissaire aux services en français

Chers conférenciers, partenaires et distingués invités,

L'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO) vous souhaite la bienvenue à ce colloque qui marque les 25 ans d'existence de la *Loi sur les services en français*.

Cette loi fondamentale pour la préservation du français au sein de la province vient appuyer au quotidien le mandat de l'AJEFO qui est de favoriser un plein accès à la justice en français en Ontario.

En effet, depuis plus de 30 ans, l'AJEFO travaille ardemment à s'assurer que chacun des contribuables ontariens puissent accéder à tous les stades judiciaires en français. Pour ce faire, elle agit tant sur le plan politique, communautaire que scolaire, que ce soit pour rappeler l'obligation de bilinguisme chez les juges ou faire connaître leurs droits ou les carrières en justice aux jeunes et au grand public.

Parce que la *Loi sur les services en français* est essentielle pour assurer l'épanouissement de la langue et de la culture franco-ontarienne, l'AJEFO est fière de s'associer avec ses partenaires pour vous offrir ce colloque qui s'attarde autant à souligner cette date anniversaire qu'à dégager les pistes d'avenir nécessaires afin de rendre la province de l'Ontario un modèle de vitalité de la langue française en région minoritaire.

Bon colloque !

M^e Danielle Manton
Directrice générale | AJEFO

À titre de président et chef de la direction du GroupeMédia TFO, c'est avec plaisir que je vous souhaite la bienvenue au Colloque sur les 25 ans de la *Loi sur les services en français*. Cet anniversaire offre une occasion enrichissante d'échanger et de participer à des forums qui non seulement célèbrent les accomplissements, mais aussi tracent de nouveaux parcours pour l'avenir de cette Loi.

La *Loi sur les services en français* joue un rôle essentiel dans les institutions publiques desservant les communautés francophones de l'Ontario. C'est grâce à elle qu'aujourd'hui, les citoyens francophones et francophiles peuvent bénéficier d'un éventail de services en français. La célébration des vingt-cinq (25) premières années de cette Loi représente une étape importante dans l'affirmation de nos droits, ainsi qu'une source de fierté pour tous. Je vous souhaite d'excellentes rencontres!

M. Glenn O'Farrell

Président et chef de la direction | GroupeMédia TFO

COLLOQUE SUR LES 25 ANS DE LA *LOI SUR LES SERVICES EN FRANÇAIS (LSF)*

Les 17 et 18 novembre 2011 au pavillon Desmarais
de l'Université d'Ottawa

Jeudi 17 novembre

12 h 00 Inscription

13 h 00 Mots de bienvenue

- **Sébastien Grammond** - Doyen de la Section de droit civil de l'Université d'Ottawa
- **Bruce Feldthusen** - Doyen de la Section de common law de l'Université d'Ottawa

13 h 10 Discours d'ouverture

- **Graham Fraser** - Commissaire aux langues officielles du Canada

13 h 30 **PANEL 1 - 25 remarques autour de la LSF et du Commissariat aux services en français (CSF)**

Commandité par le Commissariat aux services en français

Modératrice :

- **Pascale Giguère** - Avocate principale et gestionnaire au Commissariat aux langues officielles

Panélistes :

- **Daniel Bourgeois** - Directeur général de l'Institut de recherche Beaubassin :
5 bons coups de la LSF
- **Mark Power** - Professeur de droit à l'Université d'Ottawa et avocat chez Heenan
Blaikie : 5 choses à améliorer dans la LSF
- **Danielle Manton** - Directrice générale de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario
(AJEFO) : 5 succès du CSF
- **Linda Cardinal** - Titulaire de la Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques de
l'Université d'Ottawa : 5 défis ou choses à améliorer du CSF
- **Jocelyne Samson** - Chef des enquêtes, conseillère de direction en politiques au Commissariat aux services en
français : 5 attitudes à cultiver par rapport au CSF

Résumé :

Ce premier panel dressera le bilan de la *Loi sur les services en français* en analysant sa raison d'être, ses forces et faiblesses de même que les points à améliorer. Ce sera aussi l'occasion de se pencher sur le rôle et les défis du Commissariat aux services en français.

14 h 30 **Pause-santé - Kiosques**

Commanditée par Timothy's

15 h 00 **PANEL 2 - 25 raisons pour demander des services en français**

Commandité par l'Office des affaires francophones

Modératrice :

- **Linda Lauzon** - Experte-conseil en gestion

Panélistes :

- **Oliva Roy** - Président de la Fédération des aînés et des retraités francophones de l'Ontario (FAFO) : 5 points sur les aînés
- **Ghislaine Sirois** - Directrice générale de l'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF) : 5 points sur les femmes
- **Amélie Hien** - Professeure-chercheure à l'Université Laurentienne : 5 points sur les immigrants et nouveaux arrivants
- **Albert Nolette** - Président du Regroupement étudiant de common law en français de l'Université d'Ottawa : 5 points sur les jeunes
- **Denis Vaillancourt** - Président de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) : 5 points sur les organismes communautaires de la francophonie

Résumé :

Pourquoi est-ce toujours pertinent de demander des services en français? Pourquoi et comment le gouvernement de l'Ontario devrait-il les offrir? Comment les organismes communautaires, les jeunes, les aînés ou encore les immigrants francophones peuvent-ils appuyer cette démarche? Autant de questions qui seront discutées lors de ce panel.

16 h 00 Lecture des discours prononcés à l'Assemblée législative en 1986

Modérateur :

- **François Larocque** - Vice-doyen de la Section de common law de l'Université d'Ottawa

Présentateurs :

- **Bernard Grandmaître** - Ancien Ministre délégué aux Affaires francophones de l'Ontario
- **Bob Rae** - Ancien Député de l'Assemblée législative de l'Ontario
- **Gilles Morin** - Ancien Député de l'Assemblée législative de l'Ontario
- **Ronald Caza** - Avocat chez Heenan Blaikie
- **Étienne Saint-Aubin** - Directeur général de la Clinique juridique Stormont, Dundas et Glengarry
- **Joseph Morin** - Étudiant à l'Université d'Ottawa
- **Marie-Michèle Pellerin-Auprix** - Étudiante à l'Université d'Ottawa

17 h 30 RÉCEPTION au Centre national des Arts

Commanditée par l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO)

19 h 00 BANQUET au Centre national des Arts

Animation culturelle commanditée par l'Hôpital Monfort

Vin commandité par Heenan Blaikie

- **Stéphane Paquette** - Maître de cérémonie

Vendredi 18 novembre

9 h 00 **PANEL 3 - 25 raisons d'aimer la nouvelle francophonie ontarienne**

Commandité par le regroupement du secteur de la Santé du gouvernement de l'Ontario

Modérateur :

- **François-Olivier Dorais** - Coordonnateur du secrétariat des États généraux de la francophonie d'Ottawa

Panélistes :

- **Christine Dallaire** - Professeure agrégée à l'Université d'Ottawa : 5 points sur les jeunes et la diversité
- **Cheik Tall** - Expert-conseil en communications et médias : 5 points sur l'intégration des immigrants
- **Diane Gérin-Lajoie** - Professeure titulaire à l'Université de Toronto : 5 points sur l'identité bilingue
- **Max Cooke** - Vice-président de Français pour l'avenir et membre du conseil d'administration de *Canadian Parents for French* (CPF) Ontario : 5 points sur les francophiles
- **Joël Beddows** - Directeur du Département de théâtre à l'Université d'Ottawa : 5 points sur la richesse culturelle

Résumé :

L'Ontario francophone est en pleine mutation : une identité de plus en plus fragmentaire, des familles de plus en plus exogames ou encore des immigrants de plus en plus diversifiés. Ce panel vous offrira un aperçu des raisons d'aimer la nouvelle francophonie ontarienne qui se veut inclusive et plurielle.

10 h 00 **Pause-santé - Kiosques**

Commanditée par Timothy's

10 h 30 **PANEL 4 - 25 raisons pour demander la désignation**

Commandité par le GroupeMédia TFO

Modératrice :

- **Linda Godin** - Journaliste-Reporter à TFO

Panélistes :

- **Jacinthe Desaulniers** - Directrice du Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario : 5 raisons relatives au domaine de la santé
- **Denis Hubert-Dutrisac** - Président du Collège Boréal : 5 raisons relatives à l'éducation postsecondaire
- **Raymond Lemay** - Directeur général de VALORIS pour enfants et adultes de Prescott-Russell : 5 raisons liées au domaine de la jeunesse
- **Jeannine Proulx** - Ancienne directrice générale de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) Mille-Îles : 5 raisons liées à la désignation d'une région
- **Paul Genest** - Sous-ministre délégué aux Affaires francophones de l'Ontario : 5 points sur le rôle de l'OAF dans les désignations

Résumé :

L'Ontario compte 25 régions et plus de 200 organismes désignés en vertu de la *Loi sur les services en français*. Ce panel donnera la parole à des représentants œuvrant dans des institutions désignées issues de différents secteurs. Il sera aussi question du rôle joué par l'Office des affaires francophones dans les désignations géographiques et institutionnelles.

11 h 45 Déjeuner

Commandité par NAV Canada

13 h 00 PANEL 5 - 25 pistes d'avenir

Commandité par le regroupement du secteur Éducation et services communautaires du gouvernement de l'Ontario

Modérateur :

- **François Larocque** - Vice-doyen de la Section de common law de l'Université d'Ottawa

Panélistes :

- **Ronald Caza** - Avocat chez Heenan Blaikie : 5 points sur les municipalités ontariennes et les services en français
- **Ibrahima Diallo** - Professeur titulaire à l'Université de Saint-Boniface : 5 points sur la francophonie canadienne et manitobaine : multilingue, mobile, intégrée et diverse
- **Michel Giroux** - Directeur du Département de droit et justice à l'Université Laurentienne : 5 points sur une Université franco-ontarienne
- **Anne Gilbert** - Directrice du Centre de recherche en civilisation canadienne-française à l'Université d'Ottawa : 5 bénéfices de la francophonie pour l'Ontario
- **Pierre Foucher** - Professeur titulaire à l'Université d'Ottawa : 5 points sur l'influence nationale de l'Ontario : débat linguistique pancanadien

Résumé :

Ce panel vous permettra de vous projeter dans l'avenir en posant plusieurs questions dont : quel sera le visage de la francophonie dans 25 ans? Comment la province s'enrichit-elle de l'apport des francophones? Et pourquoi la *LSF* est-elle importante pour le fondement même du Canada? En quoi l'avenir des institutions et des organismes francophones contribuera-t-il à la vitalité de la communauté?

14 h 30 Mot de la fin

- **François Boileau** - 25 mots du Commissaire aux services en français

INTRODUCTION

Les 17 et 18 novembre 2011, un quart de siècle, jour pour jour, après son adoption, s'est tenu au pavillon Desmarais de l'Université d'Ottawa un Colloque sur les 25 ans de la *Loi sur les services en français* sous le thème, *Des droits, des actions, un avenir*. Cet événement est né d'une collaboration entre la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, le Commissariat aux services en français, l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO) et le Groupe Média TFO, avec le soutien de l'Office des affaires francophones.

Organisé autour de cinq panels, ce colloque a suscité un débat d'idées et a permis d'avoir des échanges parfois musclés, mais toujours constructifs. S'adressant autant au grand public qu'aux chercheurs et aux juristes, le colloque a remporté un franc succès et a réuni près de 200 représentants de divers horizons et domaines d'activités de la francophonie ontarienne pour discuter de droits linguistiques. Les panels sont résumés dans les textes ci-dessous qui renvoient parfois aux présentations des panélistes. Toutefois, le Commissariat aux services en français n'est pas responsable du contenu du site Web placé en « liens externes » dans certains résumés et qu'il est, donc, possible que ces présentations ne puissent être consultées que dans la langue employée sur le site en question.

MOTS DE BIENVENUE :

Bruce Felthusen, doyen de la Faculté de droit, Section common law
Sébastien Grammond, doyen de la Faculté de droit, Section droit civil

En déclaration du colloque, outre les remerciements d'usage, les deux doyens sont rapidement entrés dans le vif du sujet en insistant sur le fait que toutes les instances décisionnelles des deux sections de la Faculté de droit avaient, unanimement, demandé à ce que cette dernière soit désignée sous la *Loi sur les services en français*! Selon ces deux doyens, les principales questions qui se posent demeurent l'impact qu'aura une désignation sur les programmes et services tout en rappelant que l'Université dispose déjà d'un *Règlement sur le bilinguisme* depuis 1974.

DISCOURS D'OUVERTURE

Graham Fraser, commissaire aux langues officielles du Canada

Le commissaire aux langues officielles du Canada, Graham Fraser a prononcé le discours d'ouverture en déclarant d'entrée de jeu que ce colloque célébrait non seulement le 25^e anniversaire de la *LSF*, mais aussi le travail acharné des Franco-ontariens. Il a rappelé qu'avant 1971, la langue française était d'abord et avant tout une langue privée, non une langue publique. Il a indiqué aussi qu'au fil du temps, on semble avoir oublié tous ces francophiles et francophones qui ont joué un rôle si important dans l'unité du pays. Il a fait ici référence à « La Bonne Entente » de 1916, groupe important qui visait à faire le rapprochement entre le Québec et l'Ontario. Dans la même veine, il y avait aussi le « Unity League of Ontario » dont le mandat était l'abrogation du désormais célèbre *Règlement 17* qui interdisait l'enseignement du français dans les écoles.

Pour le commissaire aux langues officielles, il n'y a pas eu de « bon vieux temps », car les relations entre les deux grandes communautés linguistiques ont toujours été assez difficiles à Ottawa. Il a fallu attendre la *Charte de Victoria* en 1971 pour faire avancer de façon significative le débat sur la question linguistique. De plus, il a rappelé qu'à l'époque, le gouvernement de l'Ontario était prêt à ce que la province devienne officiellement bilingue. Il a ajouté que, le rejet de l'Accord de Victoria, et les autres événements qui ont suivi, tels que les lois 22 et 101, le référendum de 1980 et les discussions constitutionnelles de 1981 ont fait en sorte que l'Ontario a adopté une approche différente de celle qui semblait se dessiner en 1971. Il a rappelé que la *Loi sur les services en français* a été adoptée la veille de l'accord du Lac Meech.

Il a par la suite rappelé les principaux succès de la communauté franco-ontarienne qui ont marqué les 25 ans de vie de la *Loi sur les services en français*, et le rôle de certaines institutions de la communauté, notamment, TFO la Cité collégiale, l'Hôpital Montfort. Il a rappelé l'importance de la protection légale qu'offre la *Loi sur les services en français* aux institutions qui sont désignées en vertu de cette loi.

Enfin, il a terminé en invitant les étudiants à poursuivre leurs études en français et indique qu'il serait important que l'Université d'Ottawa obtienne la désignation en vertu de la *Loi sur les services en français*.

PANEL 1 - 25 remarques autour de la *LSF* et du Commissariat aux services en français (CSF)

Le premier panel a dressé le bilan de la *Loi sur les services en français*, en analysant sa raison d'être, ses forces, et faiblesses, de même que les points à améliorer. Ce fut aussi l'occasion de se pencher sur le rôle et les défis du Commissariat aux services en français.

- Pour **Daniel Bourgeois**, directeur général de l'Institut Beaubassin, les cinq bons coups de la *Loi sur les services en français* sont : la reconnaissance symbolique du bilinguisme gouvernemental ontarien, le fait que l'approche territoriale soit concrétisée pour la première fois législativement parlant, la mise à l'écart des services municipaux et les réactions qui en ont découlé. Il souligne aussi le fait que la *LSF* dispose d'un préambule positif et proactif qui reconnaît le rôle historique et honorable joué par la langue française en Ontario. Comme dernier bon coup, il mentionne la modification de la *LSF* en 2007 pour y inclure un ombudsman linguistique. Enfin, il pose le défi d'imaginer le bilinguisme au Canada sans la *LSF* en Ontario. L'approche territoriale, qui découle de la Commission Laurendeau-Dunton, a été adaptée par le premier ministre ontarien Bill Davis et reprise par la suite non seulement par la *LSF*, mais aussi par d'autres lois semblables ailleurs au pays.
- Le thème de **M^e Mark Power**, professeur de droit à l'Université d'Ottawa et avocat chez Heenan Blaikie, portait sur les cinq choses à améliorer dans la *LSF*. Ce dernier souhaite déconstruire certains mythes et notamment ceux entourant la désignation des organismes. Il considère qu'une clarification des institutions gouvernementales ou encore des institutions de la Législature, visées par la *LSF*, s'impose. Il préconise aussi de s'inspirer de la législation fédérale pour améliorer la *LSF* en accordant au commissaire le droit d'ester en justice et en ajoutant l'équivalent de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*. Il plaide également pour une révision régulière de la *LSF* tous les dix ans, comme cela est inscrit dans la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick. Dernière amélioration proposée : constitutionnaliser la *LSF*. Un processus qui nécessiterait une majorité simple à la Chambre des communes, si le gouvernement de l'Ontario demandait qu'un projet de loi soit déposé à ce sujet, et ce, en vertu du paragraphe 52(2)b) de la *Loi constitutionnelle* de 1982.
- Directrice générale de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO), **M^e Danielle Manton** a livré cinq succès du Commissariat aux services en français. Ayant bâti une institution crédible connue et reconnue par le gouvernement et la population en quatre ans fut le premier succès souligné. En répondant favorablement à sa toute première recommandation, le gouvernement de l'Ontario adopte la nouvelle définition inclusive de francophone, une première au Canada. L'adoption d'un nouveau règlement concernant les services offerts par de tierces parties pour le compte des ministères et autres organismes gouvernementaux ainsi que la nouvelle directive en matière de communication avec les francophones constitue une pierre de plus dans l'édifice des droits linguistiques en Ontario. Enfin, la création du Comité du barreau et de la magistrature sur les services en français pour améliorer les services en français dans le domaine de la justice a été soulignée.
- Quels sont les cinq défis ou choses à améliorer du Commissariat aux services en français? Telle fut la question traitée par **Linda Cardinal**, titulaire de la Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques de l'Université d'Ottawa. Mme Cardinal recommande au commissaire de mener une étude qui documentera les raisons pour lesquelles la *Loi sur les services en français* devrait être enchâssée dans la constitution canadienne. Afin de compléter la dimension

juridicopolitique de cette institution, la chercheuse souhaite voir le commissaire se rapporter à l'Assemblée législative de l'Ontario. Le troisième défi lancé au commissaire est d'étudier la question de la représentation des francophones au sein de la vie politique, institutionnelle et administrative de l'Ontario tout en identifiant des pistes de solutions. Autre point évoqué : l'adoption d'un mécanisme d'analyse différenciée francophone afin que l'obligation du gouvernement d'offrir des services en français soit accompagnée d'une offre active et des outils nécessaires pour une prestation efficace et efficiente. L'idée selon laquelle le transfert de services en français à de tierces parties devait s'effectuer dans une approche par et pour les francophones a conclu cette présentation.

- Chef des enquêtes et conseillère de direction en politiques au Commissariat aux services en français, **Jocelyne Samson** a donné cinq attitudes à cultiver par rapport au Commissariat aux services en français. La première d'entre elles est de s'approprier de cette institution en faisant appel à ses services et en la faisant connaître : une institution qui assure la protection des droits des minorités face au pouvoir de la majorité. La deuxième attitude à cultiver, selon Mme Samson, consiste à percevoir le Commissariat comme un ombudsman linguistique qui permet d'assurer l'imputabilité du gouvernement envers ses citoyens. Il contribue aussi à améliorer l'efficacité de l'administration publique et l'accès à des services de qualité. Dans l'exercice de ses fonctions, le Commissariat agit comme un médiateur. Il demeure impartial et équidistant et il voit les plaintes comme des mécanismes de contrôle de qualité qui créent des occasions pour apporter des améliorations. Percevoir le Commissariat comme motivateur et partenaire au développement communautaire sont les dernières attitudes que Mme Samson souhaite voir se développer chez les citoyens. En effet, être francophone en milieu minoritaire nécessite des efforts constants d'affirmation. Toutefois, avec l'aide des citoyens et des groupes communautaires, le Commissariat identifie les problèmes de nature systémique qui doivent être corrigés et contribue à l'élargissement de l'espace francophone.

PANEL 2 - 25 raisons pour demander des services en français

Pourquoi est-ce toujours pertinent de demander des services en français? Pourquoi et comment le gouvernement de l'Ontario devrait-il les offrir? Comment les organismes communautaires, les jeunes, les aînés ou encore les immigrants francophones peuvent-ils appuyer cette démarche? Ce sont autant de questions qui ont été discutées lors de ce panel.

- **Oliva Roy**, président de la Fédération des aînés et des retraités francophones de l'Ontario (FAFO), s'est penché sur cinq points concernant les aînés. Selon ce dernier, ce qui leur importe, c'est de pouvoir léguer les outils nécessaires aux générations futures afin d'assurer la survie de la langue et des communautés francophones. Pour ce faire, ils doivent assurer le respect des droits linguistiques des francophones. De plus, les aînés ont besoin d'avoir accès à des services médicaux et des soins de santé de longue durée en français afin de vieillir dans le respect de leur langue et de leur identité. Autre point évoqué : l'importance d'accéder à la justice en français et de défendre leurs intérêts dans leur langue. M. Roy a ajouté que les médias francophones constituent un outil important étant donné qu'ils sont le reflet de la société qu'ils desservent. Le concept de vitalité communautaire a conclu cette présentation, soit l'idée de vivre en français afin d'assurer la survie des communautés francophones pour les générations futures.
- Pourquoi est-ce si important pour une femme victime de violence d'obtenir des services en français? Ce fut la question posée par **Ghislaine Sirois**, directrice générale de l'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF) pour aborder son thème sur les cinq points touchant les femmes. En premier lieu, elle explique que trouver les mots justes dans sa langue est plus facile quand une femme se trouve dans une situation de vulnérabilité. Il importe de trouver les mots de la guérison dans les mêmes mots qu'ils ont été entendus lorsque la violence a été subie. Mme Sirois a poursuivi son argumentaire en soulignant le niveau de risque élevé lorsqu'il y a une certaine incompréhension entre la cliente et son interlocuteur en ce qui a trait par exemple aux directives données ou aux questions posées. Le troisième point donné est le fait qu'une femme francophone a le droit d'avoir accès aux mêmes informations notamment juridiques qu'une femme anglophone dans les situations critiques. De plus, une femme victime de violence doit être impliquée et se sentir écoutée lorsque les services lui sont offerts par des spécialistes. Elle doit se sentir partie prenante des décisions qui, bien entendu, la concernent au premier chef. À ce titre, l'importance de l'offre active est absolument capitale. Mme Sirois conclut sa présentation en indiquant qu'obtenir des services en français permet à une femme victime de violence de reprendre le pouvoir qu'elle a perdu.

- Professeure chercheuse à l'Université Laurentienne, **Amélie Hien** a pris une approche ciblée en traitant de la question des soins de santé par rapport aux immigrants et nouveaux arrivants francophones. Pour ces derniers, demander des services en français est un moyen pour lutter contre les frustrations et les humiliations causées par la non-maîtrise de l'anglais. Cela permet aussi d'éviter les mauvais diagnostics ou les erreurs qui pourraient être fatales lorsque les immigrants s'aventurent à parler en anglais. En s'exprimant en français, les immigrants francophones se donnent l'occasion de mieux comprendre leur cheminement thérapeutique et prennent des décisions éclairées afin de connaître le pourquoi des interventions médicales subies. Parler français permet de contrer l'assimilation et d'encourager les francophones à garder leur langue pour contribuer à la vitalité et au développement de la communauté. En santé, les services en français ne sont pas une question de langue, mais bel et bien une question de soins. Enfin, Mme Hien conclut qu'il est important de promouvoir la *LSF* auprès des immigrants tout en les encourageant à demander des services en français.
- Dans la cadre de sa présentation sur les cinq points sur les jeunes, le président du Regroupement étudiant de *common law* en français de l'Université d'Ottawa, **Albert Nolette** a posé la question suivante : *À quoi réfère-t-on lorsque l'on parle de « jeunes »? S'agit-il de jeunes adultes, jeunes parents, jeunes enfants, jeunes professionnels, etc.?* Pour M. Nolette, les jeunes francophones devraient avoir tout d'abord accès à des programmes de qualité égale à ceux offerts aux anglophones afin de retenir les élèves dans leurs écoles et dans leurs communautés. Pour ce faire, les jeunes devraient participer à la gestion des programmes d'éducation. En troisième lieu, il a souligné l'importance de la disponibilité des programmes et services postsecondaires en français afin de former les prochaines générations dans leur langue. Autre point évoqué : garantir une prestation des services en français pour les jeunes qui entrent sur le marché du travail. Les jeunes doivent suffisamment se sentir à l'aise pour demander des services en français afin de développer un sentiment d'engagement envers la communauté et d'appartenance à l'identité francophone. En dernier point, M. Nolette suggère de démontrer aux jeunes que la langue est utile et qu'elle est valorisée sur le marché du travail pour contribuer à leur construction identitaire.
- Le défi de traiter cinq points sur les organismes communautaires de la francophonie a été confié à **Denis Vaillancourt**, président de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO). Pour ce dernier, il faut mobiliser la communauté et affirmer ses valeurs afin d'assurer la transmission de la langue et de la culture aux générations futures en posant des gestes au quotidien. Les francophones devraient pouvoir vivre et œuvrer pleinement en français dans toutes les sphères d'activité. Un exercice qui passe par l'agrandissement de l'espace francophone dans toutes les régions de l'Ontario. Promouvoir la visibilité et valoriser l'usage du français partout en Ontario pour assurer le respect des droits linguistiques a constitué son troisième point. Un respect qui garantit la disponibilité des services en français. M. Vaillancourt considère que les organismes francophones contribuent non seulement à l'essor de la communauté francophone ontarienne, mais aussi à l'ensemble de la société. Le dernier point sur lequel il a insisté fut la capacité de la communauté franco-ontarienne d'agir et d'évoluer dans toutes les sphères tout en développant le « réflexe francophone ».

PANEL 3 - 25 raisons d'aimer la nouvelle francophonie ontarienne

L'Ontario francophone est en pleine mutation : une identité de plus en plus fragmentaire, des familles de plus en plus exogames ou encore des immigrants aux origines de plus en plus diverses. Ce panel a offert un aperçu des raisons d'aimer la nouvelle francophonie ontarienne qui se veut inclusive et plurielle.

- Professeure agrégée à l'Université d'Ottawa, **Christine Dallaire** a mis l'accent sur les cinq points concernant les jeunes et la diversité. En effet, après avoir effectué une recherche sur les jeunes francophones – avec le bémol que son étude repose sur des jeunes qui s'impliquent activement dans leur communauté – Mme Dallaire a voulu insister sur le sentiment d'inclusion des jeunes qui se marie bien avec leur diversité linguistique et culturelle. Pour eux, la francophonie demeure un point de rassemblement et une manière de se sentir intégrée quelle que soit son origine ethnique, son lieu de naissance ou sa langue maternelle. D'autre part, elle remarque que la production et la consommation culturelles francophones constituent une valeur identitaire pour ces derniers. En outre, les jeunes sont fiers de leur langue et de leur culture, et ce, même si plusieurs d'entre eux ne sont pas nés au Canada. Être Franco-Ontarien ne dépend pas de la descendance franco-ontarienne. Ils n'hésitent pas à s'afficher comme francophone et à réclamer des services en français. Les jeunes

ne ressentent pas un sentiment identitaire lorsqu'ils écoutent de la musique en anglais, par exemple, mais ils ont un plus grand sentiment d'appartenance si la musique écoutée est en français. Pour finir, elle souligne l'engagement de cette jeunesse parce qu'ils y trouvent leur place. Une jeunesse qui a fait le choix de la francophonie et qui a confiance dans les possibilités d'avenir. Élément important à retenir, en réponse à des questions directes de l'auditoire, elle indique que, lors d'activités entre francophones et francophiles, un noyau de 70-75% de francophones au minimum est essentiel, si on veut que l'activité d'échange soit un succès, en français.

- Quant à **Cheick Tall**, expert-conseil en communication et médias, il a fait une présentation portant sur cinq points concernant l'intégration des immigrants. M. Tall a partagé son expérience personnelle d'intégration et sur la réalité d'accueil d'aujourd'hui dans les communautés francophones. Par ailleurs, il a ajouté le besoin de «décupabiliser» le processus d'accueil des immigrants et des réfugiés. Il a aussi suggéré de s'appuyer sur ceux qui choisissent de s'intégrer en français, car ce sont eux qui peuvent influencer les autres en misant sur le dénominateur commun soit le français. En outre, il a souligné le fait que les immigrants de première génération sont tiraillés entre la volonté de préserver leur propre héritage et celle de favoriser la réussite de leurs enfants. Une génération qui a l'impression de parfois trahir sa culture d'origine qui n'est nécessairement que francophone. Toutefois, il a parlé de l'importance de s'attaquer au problème récurrent de l'employabilité et de la reconnaissance des diplômes. Selon lui, un nouvel immigrant va s'intégrer d'abord dans le groupe linguistique qui lui offre son premier emploi, car il n'y a pas d'intégration sans emploi.
- **Diane Gérin-Lajoie**, professeure titulaire à l'université de Toronto a livré ses cinq points sur l'identité bilingue. Un sujet qui suscite souvent l'inquiétude chez certains. La francophonie ontarienne est de plus diverse avec l'exode rural, des familles de plus en plus exogames et l'arrivée des immigrants francophones. Résultat, on assiste à l'émergence d'une identité fragmentée et éclatée. Le concept d'identité est une construction sociale qui fait appel à l'appartenance à un groupe, un phénomène en mouvement et un positionnement qui dépend des pratiques sociales. En outre, Mme Gérin-Lajoie a souligné que l'identité bilingue ne se définit pas uniquement par la capacité de parler le français et l'anglais, mais plutôt par la réunion de deux cultures qui peuvent parfois s'entrechoquer. C'est un nouvel état identitaire. Elle a aussi insisté sur l'importance de la contribution de tous à ce projet de société, car cette diversité représente une valeur ajoutée. Enfin, il importe de miser sur le développement d'un sentiment d'appartenance dans cette nouvelle dynamique qui a toute sa place dans la nouvelle francophonie ontarienne. En réponse à une question du public, elle indique que, souvent, pour les jeunes, le français est la langue de travail, c'est-à-dire l'école. L'anglais peut alors être vu comme la langue du divertissement. Il faut donc trouver des moyens de faire en sorte que le français puisse aussi être vu comme une langue plaisante et divertissante!
- Le sujet traité par **Max Cooke**, vice-président de l'organisme *Le Français pour l'avenir* et membre du conseil d'administration de *Canadian Parents for French*, portait sur les cinq points concernant les francophiles. Il a abordé la question de la place des francophiles dans la francophonie ontarienne. En présentant les francophiles comme les meilleurs alliés des francophones et sous le slogan «Tant à découvrir», M. Cooke a invité la communauté à apprécier la dualité linguistique et à promouvoir le français auprès des anglophones. Il a aussi appelé les Franco-Ontariens à sortir de leurs zones traditionnelles de confort. De plus, il a non seulement rassuré sur le fait que les élèves inscrits au programme d'immersion feront le choix de communiquer en français, mais que cela favorisera aussi une meilleure compréhension des réalités propres aux francophones et francophiles. Par exemple, les francophiles ont besoin d'être sensibilisés au phénomène de l'assimilation et aux défis liés à la prestation des services en français. De même, les francophones ne connaissent pas les défis immenses que font face les francophiles en tentant de conserver les écoles d'immersion en menace constante, y compris pour les enfants en difficulté d'apprentissage. Il doit y avoir davantage d'échanges entre les écoles d'immersion et celles de langue française. Les élèves ont besoin de vivre d'expériences concrètes en français, et, ajoute-t-il, les parents également! De telles expériences permettraient de motiver les jeunes et de comprendre davantage pourquoi ils apprennent le français.
- **Joël Beddows**, directeur du Département de théâtre à l'Université d'Ottawa, a abordé le thème de la richesse culturelle en indiquant les conséquences de la *Loi sur les services en français* sur la culture et les arts dans la francophonie ontarienne. Il constate un rayonnement des artistes francophones dans la province grâce à la création du réseau d'artistes. Un réseau qui permet aux artistes franco-ontariens de rayonner partout en province et ailleurs. D'une part, il a mis l'accent sur le rapport important entre la culture et la technologie par exemple la radio, le cinéma ou encore la

télévision en Ontario. D'autre part, il a souligné que plusieurs productions accompagnées d'une promotion efficace ont permis à plusieurs artistes francophones de faire carrière en Ontario, ce qui crée un vedettariat qui aide à freiner l'exode. Pour clore sa présentation, M. Beddows a souligné le développement important de la professionnalisation des arts dans la province. En réponse à des questions du public, il a insisté sur le fait que l'on doit donner aux jeunes des modèles. Il faut que l'enfant voie ses parents lire un roman en français, aller au théâtre, bref, vivre sa vie également en français.

PANEL 4 - 25 raisons pour demander la désignation

L'Ontario compte 25 régions et plus de 200 organismes désignés en vertu de la *Loi sur les services en français*. Ce panel a donné la parole à des représentants œuvrant dans des institutions désignées issues de différents secteurs. Il a été aussi question du rôle joué par l'Office des affaires francophones dans les désignations géographiques et institutionnelles.

- **Paul Genest**, sous-ministre délégué aux affaires francophones, a fait le point sur le rôle de l'Office des affaires francophones dans les désignations. Il a ainsi expliqué les différentes étapes à suivre de même que les conditions à remplir de la part des candidats à ce processus. La désignation d'une agence est synonyme d'engagement et de reconnaissance formelle de sa capacité à offrir des services en français. Quant à la désignation d'une région, elle permet d'assurer une prestation active des services en français par les organismes gouvernementaux. C'était l'occasion de rappeler qu'aujourd'hui, 85 % des francophones en Ontario résident dans une des 25 régions désignées et que plus de 200 organismes sont désignés en vertu de la *Loi sur les services en français*.
- Directrice du Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario, **Jacinthe Desaulniers** a abordé les raisons pour améliorer la désignation dans le domaine de la santé. Indiquant que « lorsqu'on est malade, on est malade en français », cette dernière a insisté sur le fait que la désignation demeure le plus important levier pour garantir des soins dans la langue des patients. De plus, Mme Desaulniers a soulevé un certain nombre de défis engendrés par le processus de désignation actuel, et la nécessité d'y apporter des améliorations. Ainsi, elle a déploré les variations dans l'interprétation des critères entre les ministères et l'absence de mécanismes de suivi, d'imputabilité et d'évaluation continue. Mme Desaulniers a suggéré qu'un exercice global de révision du processus de désignation ait lieu. Enfin, elle a ajouté que le temps est opportun pour rassembler les différents acteurs, dont les nouvelles entités de planification des services de santé en français afin de réfléchir aux changements nécessaires pour faire évoluer le processus de désignation. Des changements qui permettraient aux Franco-ontariens de mieux vivre leur santé en français.
- Le Collège Boréal est la seule institution postsecondaire désignée en vertu de la Loi sur les services en français. Dans ce contexte, son président, **Denis Hubert-Dutrisac**, a donné cinq raisons relatives à la désignation dans le secteur de l'éducation. Selon lui, la première raison est d'abord politique car elle mise sur l'importance symbolique de la désignation en définissant le Collège Boréal comme un leader institutionnel dans la communauté francophone. Deuxième raison évoquée : la reconnaissance juridique, sociopolitique et publique que confère la désignation. Par ailleurs, M. Hubert-Dutrisac a présenté l'avantage de la désignation qui a entraîné une certaine notoriété. Autre atout découlant de la désignation : elle permet de servir de levier financier. La dernière raison pour la désignation des institutions postsecondaires est le fait qu'elle offre une protection juridique et politique sous le bouclier de la *Loi sur les services en français*. M. Hubert-Dutrisac a avancé quelques pistes de réflexion dont la mise sur pied d'un fonds de contestation judiciaire provincial.
- Aborder cinq raisons liées au domaine de la jeunesse fut le thème de **Raymond Lemay**, directeur général de VALORIS de Prescott-Russell. Au même titre que le panéliste précédent, M. Lemay a souligné la valeur symbolique et politique de la désignation. De plus, il a indiqué que la désignation n'est pas un but, mais un moyen pour obtenir une offre active des services en français sur le terrain et répondre aux besoins spécifiques de nombreuses familles dans sa région. Il faut aussi profiter de la force du nombre; car les organismes désignés prennent de l'importance et gagnent de la force s'ils se donnent la peine de se regrouper. M. Lemay a insisté sur l'importance de la qualité des services qui sont offerts au-delà de leur disponibilité. En outre, il a donné comme exemple le programme d'aide aux parents *Positive Parenting Program* (triple P). Ce programme, qui est basé sur des données probantes de plus en plus répandues, aide les parents à créer un environnement familial harmonieux, à enseigner à leurs enfants les compétences dont ils ont besoin pour

vivre en société et aide aussi à prévenir les troubles de comportements. Et comme la plupart des approches fondées sur des données probantes (*evidence-based approaches*), c'est un programme qui est seulement disponible en anglais. Toutefois, la communauté fait des pressions pour que ce programme soit également offert en français. Finalement, selon M. Lemay, il ne faut pas se leurrer en croyant que les services en français ne nécessiteront pas de nouveaux investissements, car dans le secteur social, il reste beaucoup à faire.

- Le sujet traité par l'ancienne directrice générale de l'ACFO Mille-Îles, **Jeannine Proulx**, portait sur les cinq raisons liées à la désignation d'une région. Mme Proulx a beaucoup contribué aux efforts de la communauté de Kingston qui a obtenu sa désignation en 2009. La ville est devenue la 25^e région désignée en vertu de la *LSF*. De plus, elle a insisté sur le fait que la désignation permet de sortir de l'isolement et de garantir la disponibilité des services en français sans compter dorénavant sur la bonne volonté de la personne qui les offre. La désignation permet d'assurer un accès permanent et équitable aux mêmes services gouvernementaux que la majorité. Elle considère que la désignation reconnaît l'existence d'une masse critique francophone dans la région et démontre le dynamisme de la communauté qui cherche à préserver sa langue et culture. Enfin, elle conclut que la désignation donne un nouveau souffle à la communauté et que cela a un impact sur les individus qui ne croyaient plus dans la francophonie. Des individus qui se sentent aujourd'hui interpellés en s'affirmant et cherchant à vivre en français au quotidien.

PANEL 5 - 25 pistes d'avenir

Ce panel a permis de projeter les participants dans l'avenir en posant plusieurs questions dont : quel sera le visage de la francophonie dans 25 ans? Comment la province s'enrichit-elle de l'apport des francophones? Et pourquoi la *LSF* est-elle importante pour le fondement même du Canada? En quoi, l'avenir des institutions et des organismes francophones contribuera-t-il à la vitalité de la communauté?

- **M^e Ronald Caza** s'est exprimé sur cinq points concernant les municipalités ontariennes et les services en français. Il a rappelé que le gouvernement municipal est le palier gouvernemental le plus près des citoyens et que les municipalités sont créées en vertu d'une loi ontarienne. Me Caza a recommandé aux municipalités d'adopter un règlement prévoyant la prestation des services bilingues. Il a ajouté que certes les choses vont bien aujourd'hui, mais qu'on ne sait pas ce que l'avenir nous réserve. Selon Me Caza, adopter un règlement de ce type envoie le message que ça vaut la peine de faire des efforts et de se battre. Autre recommandation : sensibiliser les employés des municipalités aux réalités des francophones qui doivent être capables de reconnaître et de rejeter les plaintes frivoles de la part de certains anglophones ou d'autres groupes linguistiques. De plus, les municipalités doivent adopter des règlements dans les deux langues afin d'envoyer un message positif aux francophones de la ville. Il a aussi insisté sur l'importance de l'affichage qui donne un signal important à la population francophone et valorise leur langue. Enfin, les municipalités, qui sont des institutions essentielles pour la communauté, doivent travailler ensemble pour protéger les communautés francophones. Selon lui, l'effervescence va pousser les citoyens à aimer le français et comprendre davantage son importance et sa pertinence, ce qui devrait pousser les parents à inscrire leurs enfants dans une école de langue française par exemple.
- Professeur titulaire à l'Université de Saint-Boniface, **Ibrahima Diallo** a livré une présentation portant sur la francophonie canadienne et manitobaine qui est à la fois multilingue, mobile, intégrée et diverse. D'emblée, il a indiqué qu'il existe une certaine similitude entre les francophones du Manitoba et de l'Ontario même si ce sont des réalités différentes. Ainsi, le Manitoba dispose d'une politique sur les services en français et non d'une loi comme c'est le cas en Ontario. Pour augmenter la cohésion sociale, il a souligné l'importance de s'adresser aux francophones manitobains de souche couples qu'ils soient endogames ou exogames. Il a précisé l'idée de partager les défis et reconnaître la contribution des immigrants pour faciliter leur intégration. Quant aux francophiles, il considère qu'il faut établir un partenariat avec eux, car ce sont des alliés naturels. Pour finir, il a évoqué le cas des citoyens anglophones unilingues qui doivent être sensibilisés aux réalités et défis que font face les francophones.
- **Dr Michel Giroux**, directeur du département de droit et justice à l'Université Laurentienne, a choisi cinq points en faveur de la création d'une université franco-ontarienne. En effet, il a présenté un argumentaire qui avait pour objectif de provoquer des réflexions. Les Franco-Ontariens forment la minorité francophone la plus importante du Canada,

mais ils ne disposent pas d'université franco-ontarienne. Selon lui, ils doivent suivre le pas de ceux de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick ou encore du Manitoba qui bénéficient déjà d'une université de langue française. La deuxième raison qui a été évoquée est le parachèvement de l'éducation en français en Ontario après les institutions de l'éducation primaire, secondaire et collégiale. L'université constitue une institution politique qui, entre les mains des Franco-Ontariens, sera en mesure d'assurer le développement de la communauté. Avoir une université de langue française permettrait d'avoir une gestion complète de l'éducation universitaire. Il a ajouté que sans ces institutions franco-ontariennes qui comprennent une université, on ne peut maintenir l'identité linguistique et culturelle de la communauté. Enfin, M. Giroux considère que ce projet est faisable compte tenu du nombre d'élèves. Il reconnaît que les Franco-Ontariens ont réalisé de belles choses, mais pourrait faire mieux à l'intérieur d'une université franco-ontarienne.

- Directrice du Centre de recherche en civilisation canadienne-française à l'Université d'Ottawa, **Anne Gilbert** a présenté cinq stratégies pour consolider le territoire francophone en Ontario. Mme Gilbert a souligné l'importance de se donner des lieux et des institutions francophones pour utiliser les services en français. Sa deuxième stratégie passe par l'édification des quartiers francophones en favorisant notamment une politique d'aménagement du territoire francophone. Mme Gilbert a aussi préconisé que la communauté se dote d'un paysage qui reflète sa culture de même que le statut des langues en présence. Elle a ajouté que la préservation et la mise en valeur du patrimoine sont synonymes de culture et d'identité. Enfin, elle a suggéré de repenser la ville qui constitue un espace d'exercice du pouvoir au sein de la municipalité.
- **Pierre Foucher**, professeur titulaire à l'Université d'Ottawa s'est penché sur cinq points concernant l'influence nationale de l'Ontario : débat linguistique pancanadien. En 1986, l'adoption de la *LSF* se faisait dans un contexte national pendant lequel la place des francophones était débattue. Quelques mois avant son adoption, le Québec énonçait six conditions pour « réintégrer » la constitution, dont celui de bonifier les droits linguistiques dans la Constitution. Bref, la question des droits linguistiques était à l'honneur. Or, 25 ans plus tard, la *LSF* n'a pas eu l'impact national escompté selon M. Foucher. Il a, donc, formulé, cinq souhaits pour les 25 prochaines années. Il a souhaité en premier que l'apport et le rôle de la *Loi* dans le développement et l'épanouissement de la francophonie ontarienne soient connus et reconnus au sein de la francophonie canadienne, y compris au Québec. Son deuxième souhait est que les francophones de partout au Canada connaissent et reconnaissent l'apport qu'a eu la *LSF* au développement d'autres instruments juridiques en faveur des minorités francophones et acadiennes du Canada. Il a aussi souhaité que les droits linguistiques soient reconnus dans chaque province et territoire et qu'accorder des droits aux francophones soit considéré comme naturel et non comme un ennui. Enfin, les derniers souhaits formulés par M. Foucher reposaient sur le fait que la *LSF* permette à la diversité franco-ontarienne d'emmener la francophonie canadienne ailleurs et que les principes de la *Loi* fassent partie de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

MOT DE LA FIN

M^e François Boileau, commissaire aux services en français

Le commissaire aux services en français, François Boileau, a prononcé le mot de la fin du colloque. M. Boileau a, d'emblée, tenu à rendre hommage au courage et à la détermination de l'honorable Bernard Grandmaître qui a œuvré inlassablement pour que le projet de la *Loi 8* soit adopté à l'unanimité par l'Assemblée législative, le 18 novembre 1986. Il a aussi rappelé le rôle joué, ô combien déterminant, par la *Loi* dans la victoire du maintien de l'hôpital Montfort désigné justement en vertu de cette loi. En effet, la quasi-constitutionnalité de cette loi a permis de protéger les acquis de la communauté francophone en évitant le démantèlement du seul établissement hospitalier francophone de la province. M. Boileau est aussi revenu sur l'importance d'assurer une prestation des programmes et des services adaptés aux besoins des francophones qu'ils soient offerts directement par le gouvernement ou par de tierces parties. Par ailleurs, en cette période de restructuration des services publics, le commissaire a rappelé sa volonté de voir davantage les francophones s'impliquer et s'engager dans les réformes gouvernementales en proposant des méthodes et moyens innovateurs et pragmatiques afin d'assurer leur développement. Enfin, M. Boileau a exprimé son optimisme dans l'avenir de la communauté riche de sa diversité et de ses cultures tout en reconnaissant également que des défis restent à surmonter.

**Merci au Comité organisateur du Colloque
sur les 25 ans de la LSF!**

Co-présidents :

Charlotte Calen

Association des juristes d'expression française de l'Ontario

Mohamed Ghaleb

Commissariat aux services en français

Membres du Comité organisateur :

Pascal Arseneau | Groupe Média TFO

André Braën | Université d'Ottawa

Charlotte Calen | Association des juristes d'expression française de l'Ontario

Majid Charania | Université d'Ottawa

Mohamed Ghaleb | Commissariat aux services en français

François Laroque | Université d'Ottawa

Caroline Paris | Groupe Média TFO

**Merci au Comité de programmation du Colloque
sur les 25 ans de la LSF!**

Président :

Pierre Foucher | Université d'Ottawa

Membres du Comité de programmation

Pascal Arseneau | Groupe Média TFO

André Braën | Université d'Ottawa

Majid Charania | Université d'Ottawa

Pierre Foucher | Université d'Ottawa

Mohamed Ghaleb | Commissariat aux services en français

Michel Giroux | Université Laurentienne

François Laroque | Université d'Ottawa

Danielle Manton | Association des juristes d'expression française de l'Ontario

Caroline Paris | Groupe Média TFO

Mark Power | Université d'Ottawa

Merci aux rapporteurs du Colloque!

Geneviève Lévesque | Université d'Ottawa

Joseph Morin | Université d'Ottawa

Mélanie Power | Université d'Ottawa

Alexandra Waite | Université d'Ottawa